NORME INTERNATIONALE

ISO 10256-4

Première édition 2016-12-01

Équipements de protection destinés à être utilisés en hockey sur glace —

Partie 4: **Protections de tête et de visage pour les gardiens de but**

Teh ST Protective equipment for use in ice hockey —
Part 4: Head and face protection for goalkeepers

ISO 10256-4:2016 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/48df014a-e071-4245-bfe4-f2b93a4fc413/iso-10256-4-2016



iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 10256-4:2016 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/48df014a-e071-4245-bfe4-f2b93a4fc413/iso-10256-4-2016



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office Ch. de Blandonnet 8 • CP 401 CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland Tel. +41 22 749 01 11 Fax +41 22 749 09 47 copyright@iso.org www.iso.org

Sommaire			Page
Ava	nt-prop	OS	iv
Intr	oductio	n	
1		aine d'application	
	Références normatives		
2			
3	Tern	nes et définitions	1
4	Exigences		2
	4.1	Généralités	
	4.2	Conception	
		4.2.1 Rembourrage	
		4.2.2 Surface de charge	
		4.2.3 Éléments en fils soudés	
		4.2.4 Recouvrement	3
		4.2.5 Distance minimale (entre la fausse tête et la protection faciale)	3
	4.0	4.2.6 Distance maximale (entre la fausse tête et la protection faciale)	3
	4.3	Zones protégées (recouvrement)	
		4.3.1 Zone protégée de la tête	
	1 1	4.3.2 Zone protégée du visage	
	4.4	Résistance à la pénétration	
		4.4.1 Généralités 4.4.2 Types D Let D2. N.D.A.R.D. P.R.E.V. IE.W.	
		4.4.2 Type D2	ت ت
	4.5	4.4.3 Type D3 Capacité d'absorp <mark>tion des chocs d.s.iteh.ai)</mark>	
	4.6	Résistance à l'impact du palet	Δ
	1.0	4.6.1 Essai de contact <u>180</u> .10256-4:2016	
		4.6.2 http://ssai.de/résistance.a/standards/sist/48df0149_a071_4245_hfa4	4
	4.7	4.6.2 http:Essai.derésistance g/standards/sist/48df014a-e071-4245-bf64 Système de rétention2b93a4fc413/iso-10256-4-2016	4
	4.8	Champ de vision	4
_		nodes d'essai	
5	5.1	Généralités	
	3.1	5.1.1 Tolérances et estimation de l'incertitude	
		5.1.2 Échantillons	
		5.1.3 Ensembles d'éléments	
	5.2	Conditionnement	
	5.3	Positionnement de la protection	
	5.4	Essai des zones protégées (recouvrement)	
		5.4.1 Zone protégée de la tête	
		5.4.2 Zone protégée du visage	
		5.4.3 Essai de recouvrement	
	5.5	Essai de pénétration	6
		5.5.1 Appareillage d'essai	<i>6</i>
		5.5.2 Mode opératoire	
	5.6	Essai de capacité d'absorption des chocs	
	5.7	Essai de résistance à l'impact du palet	6
6	Rapi	oort d'essai	7
7		quage permanent	7
Ω	Info	rmations dostinées à l'utilisateur	7

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

(standards.iteh.ai)

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: Avant-propos — Informations supplémentaires.

[2b93a4c413/iso-10256-4-2016]

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 83, *Matériel et équipements de sports et autres activités de loisirs*, sous-comité SC 5, *Matériel pour hockey sur glace et équipements connexes*.

Cette première édition de l'ISO 10256-4, conjointement avec l'ISO 10256-1, l'ISO 10256-2, l'ISO 10256-3, l'ISO 10526-5 et l'ISO 10256-6, annule et remplace l'ISO 10256:2003, qui a fait l'objet d'une révision technique.

L'ISO 10256 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Équipements de protection destinés à être utilisés en hockey sur glace*:

- Partie 1: Exigences générales
- Partie 2: Protections de tête pour les skateurs
- Partie 3: Protections faciales pour les skateurs
- Partie 4: Protections de tête et de visage pour les gardiens de but
- Partie 5: Protège-cous contre les lacérations pour joueurs de hockey sur glace

Les parties suivantes sont en cours d'élaboration:

— Partie 6: Protections de la partie inférieure de la jambe pour joueurs de hockey sur glace

Introduction

Le hockey sur glace est un sport de contact qui présente des dangers inhérents. L'emploi d'équipements de protection ne peut garantir une absence totale de blessures, mais il doit permettre de réduire sensiblement la gravité et la fréquence de nombreuses blessures. La pratique du hockey sur glace suppose que le joueur accepte d'être exposé à certains risques de blessures. L'objectif est de réduire ces risques.

Les exigences de performance ont été déterminées après étude de la conception et de la fabrication des protections de tête et de visage les plus modernes. La présente norme a été élaborée dans le but de couvrir les exigences et dangers spécifiquement associés au poste de gardien de but en hockey sur glace.

Trois types de protections ont été identifiés. Tous doivent satisfaire à certaines exigences en matière de résistance à l'impact et d'atténuation des chocs. Les protections de types D1 et D2 sont soumises à des exigences de résistance à la pénétration de la palette sur l'ensemble de la surface de protection. Les protections de type D3 sont quant à elles soumises à des exigences de résistance à la pénétration du palet dans la zone protégée du visage ainsi qu'à des exigences de résistance à la pénétration de la palette dans la zone protégée de la tête. Il convient que les protections de type D3 soient utilisées uniquement par des joueurs âgés de 18 ans ou plus.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

<u>ISO 10256-4:2016</u> https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/48df014a-e071-4245-bfe4-f2b93a4fc413/iso-10256-4-2016

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 10256-4:2016 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/48df014a-e071-4245-bfe4-f2b93a4fc413/iso-10256-4-2016

Équipements de protection destinés à être utilisés en hockey sur glace —

Partie 4:

Protections de tête et de visage pour les gardiens de but

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 10256 spécifie les exigences de performance applicables aux protections de tête et de visage destinées aux gardiens de but de hockey sur glace. Elle doit être lue en complément de l'ISO 10256-1, de l'ISO 10256-2 et de l'ISO 10256-3.

La présente partie de l'ISO 10256 établit, s'il y a lieu, des exigences de performance pour les aspects suivants:

- a) matériaux, assemblage et conception;
- b) zones protégées (recouvrement) et résistance à la pénétration;
- c) absorption des chocs; eh STANDARD PREVIEW
- d) résistance à l'impact du paletstandards.iteh.ai)
- e) rétention;

ISO 10256-4:2016

f) qualité optiquehttps://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/48df014a-e071-4245-bfe4-f2b93a4fc413/iso-10256-4-2016

NOTE 1 Les exigences d'un article prévalent sur celles d'une figure.

NOTE 2 L'objectif de la présente partie de l'ISO 10256 est de réduire le risque de blessure à la tête et au visage des gardiens de but de hockey sur glace sans compromettre pour autant l'aspect ou l'attrait même du jeu.

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 10256-1:2016, Équipements de protection destinés à être utilisés en hockey sur glace — Partie 1: Exigences générales.

ISO 10256-2:2016, Équipements de protection destinés à être utilisés en hockey sur glace — Partie 2: Protections de tête pour les skateurs.

ISO 10256-3:2016, Équipements de protection destinés à être utilisés en hockey sur glace — Partie 3: Protections faciales pour les skateurs.

CSA Z262.6-14, Specifications for Facially Featured Headforms.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 10256-1, l'ISO 10256-2 et l'ISO 10256-3 ainsi que les suivants s'appliquent.

3.1

protection de tête et de visage pour gardien de but protection pour gardien de but

dispositif destiné à protéger la tête et le visage d'un gardien de but de hockey sur glace

Note 1 à l'article: Exemples de protections:

- casque de skateur utilisé conjointement avec une protection faciale intégrale; ou
- masque comprenant: b)
- une partie frontale couvrant une partie de la tête, du visage et des mâchoires; 1)
- une enveloppe (grille) destinée aux yeux et au visage; et 2)
- un dosseret amovible couvrant l'arrière de la tête du gardien de but. 3)

3.2

Type D1

protections de tête et de visage pour gardien de but satisfaisant aux exigences de résistance à la pénétration de la palette dans les zones protégées de la tête et du visage

3.3

Type D2

protections de tête et de visage pour gardien de but satisfaisant aux exigences de résistance à la pénétration de la palette dans les zones protégées de la tête et du visage, qui sont destinées à être utilisées par des gardiens de but de 10 ans ou moins ARD PREVIEW

3.4

(standards.iteh.ai) Type D3

protections de tête et de visage pour gardien de but satisfaisant aux exigences de résistance à la pénétration de la palette dans la zone protégée de la tête dinsi qu'aux exigences de résistance à la pénétration du palet dans la zone protégée du visagendards/sist/48df014a-e071-4245-bfe4-

f2b93a4fc413/iso-10256-4-2016

Exigences

4.1 Généralités

Outre les exigences de la présente partie de l'ISO 10256, une protection de tête et de visage pour gardien de but doit satisfaire aux exigences de l'ISO 10256-2:2016, 4.1 à 4.3, sur toute sa plage de réglage.

4.2 Conception

4.2.1 Rembourrage

Un matériau de rembourrage ou de calage doit être employé pour recouvrir toutes les surfaces rigides de la protection qui pourraient entrer en contact avec la tête du porteur. Ce matériau doit rester en place dans les conditions normales d'utilisation.

4.2.2 Surface de charge

Les protections doivent comporter une surface de charge rembourrée minimale telle que représentée à la Figure 5 de l'ISO 10256-3:2016.

4.2.3 Éléments en fils soudés

Toutes les extrémités de fils doivent être raccordées au niveau du périmètre de la grille.

4.2.4 Recouvrement

- **4.2.4.1** La partie grille de la protection faciale doit recouvrir tous les bords de la protection de tête dans la zone protégée (voir <u>4.3.2</u>) sur au moins 6 mm.
- **4.2.4.2** Dans le cas d'un ensemble protection faciale-casque de skateur, la protection faciale doit recouvrir le bord inférieur du casque (au niveau du front) sur au moins 6 mm dans le plan horizontal; elle doit se prolonger vers l'arrière du casque, au moins jusqu'au plan frontal médian puis au plan de base (voir Figure 2, G'H'HZZ'HH'G').

4.2.5 Distance minimale (entre la fausse tête et la protection faciale)

Excepté dans la zone protégée par un rembourrage, aucune partie de la protection ne doit se trouver à moins de 10 mm de la surface de la fausse tête avec caractéristiques faciales, à l'intérieur de la zone de protection et sans tenir compte de la zone sans contact.

4.2.6 Distance maximale (entre la fausse tête et la protection faciale)

La distance horizontale séparant l'intérieur de la protection faciale des points g et Sn de la fausse tête avec caractéristiques faciales, mesurée dans le plan médian, ne doit pas excéder 60 mm (voir Figure 1).

4.3 Zones protégées (recouvrement)

4.3.1 Zone protégée de la tête TANDARD PREVIEW

La zone protégée de la tête doit satisfaire aux exigences de MSO 10256-2:2016, 4.4.

4.3.2 Zone protégée du visage ISO 10256-4:2016

https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/48df014a-e071-4245-bfe4-

Cette zone protégée doit couvrir la partie frontale et s'étendre au moins jusqu'à la ligne G'-H'L-HL-Z-Z-HR-H'R-G' (où L correspond à la gauche et R à la droite) de la <u>Figure 2</u> vue perpendiculairement au plan médian et lorsque la protection est soumise à essai selon <u>5.4.2</u>.

4.4 Résistance à la pénétration

4.4.1 Généralités

Excepté pour les ouvertures destinées aux oreilles (orifices destinés aux oreilles) et lorsque l'essai est conduit selon <u>5.5</u>, les exigences ci-dessous s'appliquent.

4.4.2 Types D1 et D2

La lame d'essai ne doit pas toucher la fausse tête nue à l'intérieur des zones protégées de la tête et du visage.

4.4.3 Type D3

La lame d'essai et le disque d'essai ne doivent pas toucher la fausse tête nue à l'intérieur des zones protégées, respectivement, de la tête et du visage.

4.5 Capacité d'absorption des chocs

Lorsque l'essai est conduit selon 5.6, aucun impact ne doit excéder une accélération maximale de 275 g, quelles que soient les conditions d'essai. L'enveloppe externe (calotte) doit rester intacte, sans fissure apparente sur toute son épaisseur.